



Contexte :

L'association France Terre d'Asile, fondée en décembre 1970, a principalement pour but d'aider toutes les personnes en situation de migrations de droit, en particulier celles répondant aux définitions de « réfugié » et « d'apatride » précisées par les conventions internationales et veille également à garantir l'application de toutes ces conventions.

Depuis 2012, France terre d'asile a, par le biais de sa section tunisienne Terre d'Asile Tunisie, contribué aux activités de mise à l'agenda des questions migratoires et d'asile en Tunisie, au travers notamment de la création de sa structure la « Maison du Droit et des Migrations ».

En vue de participer à la consolidation et au renforcement du rôle de la société civile au sens large en matière de promotion des droits des migrants, réfugiés, mineurs non accompagnés et victimes de la traite des êtres humains ainsi que la lutte contre l'exclusion et la discrimination, France Terre d'Asile et Terre d'Asile Tunisie entendent renforcer et favoriser le réseautage entre les différentes associations constituant le tissu de la société civile tunisienne ainsi que leur opérationnalité.

A ce titre, Terre d'Asile Tunisie lance un programme d'appui technique et financier adressé aux Organisations de la Société Civile (OSC) dans le cadre de la mise en œuvre de projets pour migrants. Ce programme aura pour effet de favoriser la structuration de modes d'action et d'accompagnement efficaces, et permettra ainsi d'élargir les actions à l'attention du public migrant en Tunisie. En marge de ces projets, des cycles de formations seront conçus afin de répondre aux besoins de renforcement de ces associations.

Objectifs de l'appel à projet :

L'objectif général du présent appel à projets est de promouvoir et soutenir les droits de migrants en Tunisie à travers la sensibilisation et le plaidoyer.

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'inclusion économique et sociale des migrants dans leur milieu d'accueil.

Objectif spécifique 2 : Renforcer la protection des migrants.

Objectif spécifique 3 : Contribuer à un meilleur accès à l'information pour les migrants /sur la migration



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Eligibilité des porteurs des projets :

L'association doit :

- Etre une association locale à but non lucratif.
- Etre enregistrée au sein du gouvernement depuis au minimum 6 mois (JORT).
- Avoir organisé ou co-organisé au minimum une activité liée à la thématique migratoire.

Les projets :

Durée :

- Minimum : 6 mois.
- Maximum : 12 mois.

Les projets doivent se clôturer au maximum au mois d'avril 2020.

Localisation :

Les activités des projets doivent se réaliser dans les gouvernorats suivants : Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Sousse, Sfax et Médenine.

Types d'activités éligibles :

Les actions de plaidoyer, d'atelier, de collectes d'informations seront éligibles. Elles comprennent mais ne se limitent pas à : Campagnes, ateliers d'intégration, tables rondes, projection-débats, rencontres, activités de recherche (collecte des données, études, brochures d'information etc.), activités culturelles et artistiques.

Les priorités suivantes seront évaluées positivement :

- Impliquer les minorités parmi lesquelles les femmes et les enfants.
- Impliquer les autorités locales.

Avoir des liens avec l'un ou plus des objectifs du développement durable N°3 (Santé et bien-être) ; N°4 (éducation de qualité) N°5 (égalité entre les sexes), N°10 (inégalités réduites), N°16 (paix, justice et institutions efficaces) et N°17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Budget :

Le budget d'appui financier soumis par l'association candidate doit être compris entre :

- Montant minimum : 2 000 TND.
- Montant maximum : 10 000 TND

Evaluation des propositions :

Les propositions seront évaluées et classées en fonction des critères suivants :

- Pertinence du projet : il s'agit de la pertinence du contenu du projet vis-à-vis des objectifs et des priorités de l'appel et les besoins des groupes cibles (les activités, le format, la cohérence du projet par rapport aux objectifs). Ce critère évalue :
 - a. la cohérence globale du projet vis-à-vis des objectifs et cibles définis : Les activités du projet sont-elles en adéquation avec les objectifs et priorités de l'appel à projets ?
 - b. évaluation de l'impact positif direct et indirect attendu sur le groupe cible à moyen et à long terme du projet sur le public cible et dans la région de son exécution : Les bénéficiaires finaux et groupes cibles sont-elles clairement définis et choisis de manière stratégique ? Leurs besoins ont-ils été clairement déterminés et sont-ils convenablement abordés dans la proposition du projet ?
- Potentiel et faisabilité du projet : Ce critère évalue la faisabilité, l'adéquation et la clarté du plan d'action et de la séquence des activités. Il évalue également la cohérence entre le plan d'action et les ressources mises à sa disposition et l'implication effective des acteurs et / ou partenaires qui peuvent avoir un lien avec l'activité ou le projet : Les différentes activités du projet sont-elles faisables et sont-elles conformes au planning proposé des activités, objectifs et résultats escomptés ?





Soumission des propositions :

Les dossiers complets comportant :

- Le formulaire de proposition (à télécharger).
- le budget (à télécharger).
- le formulaire d'information sur les associations (à télécharger).

Seront dûment remplis et seront envoyées à ktlili@maison-migrations.tn avec mention en objet du mail « appel à projets 2018 ».

Délai : les demandes doivent être envoyées au plus tard **le 25 Novembre 2018 à minuit (GMT+1)**.

Les demandes doivent être rédigées en français.

Toute question liée à la préparation de la demande pourra être envoyée par mail avant le 18 Novembre 2018, à l'adresse : ktlili@maison-migrations.tn



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra